

MAIRIE DE NANT
Aveyron-12230

Téléphone : 05.65.62.25.12

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-V-2026-03

Objet : Cession d'une ADS
Autorisation de stationnement d'un véhicule taxi

Le Maire de la Commune de NANT (Aveyron)

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2213-3 ;
- VU le code des transports ;
- VU l'arrêté municipal du 9 février 2023 autorisant Monsieur et Madame GUILHOT à exploiter l'emplacement de taxi n° 1 sur la commune ;
- **Considérant** que cette autorisation respecte les dispositions de l'article L 3121-2 du Code des Transports :

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Monsieur et Madame GUILHOT sont autorisés à exploiter l'emplacement de taxi n° 1 sur la commune pour le véhicule immatriculé HH-865-JH.

Le stationnement du véhicule est réglementé comme suit : un emplacement matérialisé au sol par un encadrement à la peinture portant la mention TAXI leur sera réservé à l'adresse suivante : Route Neuve.

ARTICLE 2 : Le titulaire de la présente autorisation est tenu de se conformer strictement à la législation et à la réglementation concernant la profession de taxi.

Il devra faire connaître à la mairie, les caractéristiques et le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé. Tout changement de véhicule devra faire l'objet, sans délai, d'une déclaration en mairie.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire de NANT est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- Au bénéficiaire,
- Madame la Sous-Préfet de Millau,
- La Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel.

Fait à NANT, le 26 janvier 2026

Le Maire,

Richard FIOL

